

Seul le prononcé fait foi

OUI à la 3^e réforme de l'imposition des entreprises

**Conférence de presse des présidents CDF, CDEP et CdC,
vendredi 13 janvier 2017, 11 h 30, Maison des cantons, Berne**

Propos de Christoph Brutschin, conseiller d'État, chef du Département de l'économie, des affaires sociales et de l'environnement du canton de Bâle-Ville et président CDEP

Mesdames, Messieurs,

Lors de son Assemblée annuelle, qui a eu lieu le 10 novembre 2016, la Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP) a clairement dit OUI à la loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III. Voici les deux arguments les plus décisifs à ses yeux :

- La 3^e réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) est une nécessité inéluctable pour la politique de promotion économique de la Suisse et pour son économie ;
- la limite de dégrèvement garantit que les pouvoirs publics ne sont pas entravés dans leurs tâches et leurs prestations.

Place à l'innovation dans un climat fiscal serein

Pour la Suisse, la RIE III est un pas dans la bonne direction. Abolir le statut fiscal incriminé mettra notre politique aux nouvelles normes internationales en vigueur et ramènera un climat fiscal plus clément. Rappelons que la *patent box* et l'encouragement en amont (volontaire) sont des instruments qui favoriseront la recherche et le développement et pourraient attirer en Suisse des sociétés vectrices d'innovation. Pour une entreprise, bénéficier d'une fiscalité concurrentielle est un élément qui peut faire pencher la balance en faveur de la Suisse au moment où elle souhaite investir. Cet argument vaut tant pour les entreprises déjà implantées en Suisse que pour celles qui envisagent de le faire.

La sécurité du droit est décisive pour les nouveaux investissements

La CDEP établit chaque année le décompte des nouvelles implantations d'entreprises et des emplois créés par les entreprises en provenance de l'étranger. Ces huit dernières années, leur nombre n'a cessé de baisser. Au nombre de 512 en 2007, elles n'étaient plus que 264 à s'être installées en 2015 en faisant appel aux offices de promotion économique cantonaux. Un scénario qui se répète pour la création d'emplois : 3'417 postes en 2007 contre 1'082 en 2015. Si les causes de ce recul sont multiples, l'une d'elles est particulièrement néfaste : l'insécurité fiscale, qui fait hésiter les entreprises à investir en Suisse. Voter pour la RIE III, c'est mettre fin à cette insécurité. La sécurité du droit sera une réalité tangible dans notre pays. On pourra dès lors soumettre des offres et envisager des investissements sans devoir se tenir sur la réserve. Sécurité du droit et sécurité dans la planification permettront aux politiques en matière de promotion économique d'engranger plus de succès.

Effets positifs sur l'économie régionale

Je suis ici aujourd'hui en ma double qualité de président de la Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique et de directeur de l'économie

publique du canton de Bâle-Ville. Ce n'est un secret pour personne que la 3^e réforme de l'imposition des entreprises est un enjeu très important pour notre canton.

L'industrie pharmaceutique regroupe des sociétés dont la valeur ajoutée se fonde essentiellement sur l'encouragement fiscal à l'innovation. Aujourd'hui, les entreprises à statut spécial occupent une place considérable pour l'économie publique.

Dans une récente étude confiée à BAK Basel economics, il est démontré que la RIE III, si elle était acceptée, aurait des effets positifs d'ordre macroéconomique qui se manifesteraient bien au-delà du canton de Bâle-Ville. Prenons cet exemple éloquent : chaque jour, 40 000 personnes passent d'un demi-canton à l'autre pour aller travailler. Si la RIE III était rejetée et que Bâle-Ville perdait ses sociétés à statut spécial, la baisse des impôts sur le revenu se monterait à 220 millions de francs pour le canton de Bâle-Campagne. Et ce calcul ne tient pas compte des conséquences sur les sous-traitants et leurs employés pendulaires. On constaterait les mêmes effets à l'échelle régionale autour des autres poumons économiques de notre pays : l'Arc lémanique et la région de Zurich. Ces exemples montrent combien la 3^e réforme de l'imposition des entreprises est vitale pour le site économique suisse.

Ces faits ont incité les directrices et les directeurs cantonaux de l'économie publique à plébisciter le projet fiscal qui sera soumis au peuple le 12 février prochain.